



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Le 25 janvier 2018 à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation du compte-rendu du 23 novembre 2017
- approbation statuts du SIVOS
- délibération autorisant monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- enquête publique chemin vicinal n°8 (Cité de la Troplais)
- questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

- location terrain à Monsieur LECOQ à la déchetterie

Etaient présents : MRS L.HENOCH, S.DUGUE, R.HEROUX
T.STAGE (adjoints)
MMES M.BARBET, C.DECROZAND, P.FERUS, A.LETELLIER
MRS M.MARGOTTE, R.VILCOQ, L.MARIE

Absents excusés : MMES M.BOUCHER (pouvoir à MME T.STAGE)
B.PHILIPPE-GARCIA (pouvoir à MR B.LEBOUCQ)
MR R.VILCOQ (pouvoir à MR L.HENOCH)

APPROBATION COMPTE RENDU DU 23 NOVEMBRE 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION STATUTS DU SIVOS

Monsieur le Maire présente aux membres les nouveaux statuts du SIVOS :

Ce syndicat a pour compétence d'assurer :

- la gestion et le fonctionnement du regroupement pédagogique
- la gestion et le fonctionnement de la cantine
- la gestion et le fonctionnement de l'accueil périscolaire
- la compétence bâtiments scolaires, cantine et périscolaire n'est pas transférée au SIVOS et reste à la charge des communes propriétaires.

La contribution des communes adhérentes aux dépenses du syndicat est déterminée :

- 1) 50 % au prorata du nombre d'élèves
- 2) 50 % au prorata du nombre d'habitants de chacune des communes

Le syndicat prévoit à son budget général toutes les dépenses de

fonctionnement et d'investissement relatives à son objet.

Le syndicat est administré par un comité composé de 6 délégués titulaires élus par les conseils municipaux des communes adhérentes. Chaque commune désignera 3 délégués titulaires.

Le comité syndical élit en son sein un bureau qui comprend :

- un président
- un vice-président

Le comité se réunira au moins une fois par an. Il est constitué pour une durée illimitée.

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Monsieur le maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2017 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 270 043.80 €

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 67 7510.95 € soit 25 % de 270 043.80 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------|
| - assainissement en traverse RD313 | 39 000.00 € (article 2151) |
| - forfait annuel horizon « on line » | 2 700.00 € (article 2051) |
| - bouches incendie | 5 460.00 € (article 21568) |
| - barrières | 3 124.00 € (article 2128) |

Soit un total de 50 284.00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions faites par monsieur le maire.

ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN VICINAL N° 8 (CITE DE LA TROPLAIS)

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'intégrer le chemin Vicinal n° 8 (cité de la Troplais) dans la voirie communale afin que L'entretien de celui-ci soit pris en charge par le syndicat de voirie.

Avant le transfert, la commune devra la remettre en état.

Cette intégration nécessite le lancement d'une enquête publicu

QUESTION DIVERSES

Location terrain à monsieur LECOQ à la déchetterie

_ Au vue du montant demandé à monsieur LECOQ (1000.00 €) par le notaire Pour l'établissement d'un acte notarié, le conseil municipal décide d'établir une convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain à la déchetterie moyennant un loyer de 50 €/mois



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Le 29 mars 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mars s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation du compte-rendu du 25 janvier 2018
- préparation du BP 2018
- création de poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

- taxes directes locales
- route de la Troplais
- internet
- mise à disposition terrain à la déchetterie
- éclairage public rue de l'Abreuvoir
- location salle des fêtes la Muidsienne

Etaient présents : MRS L.HENOCH, S.DUGUE, R.HEROUX
T.STAGE (adjoints)
MMES M.BARBET, C.DECROZAND, A.LETELLIER, M.BOUCHER
B.PHILIPPE-GARCIA, E.DELAUNAY
MRS M.MARGOTTE, L.MARIE

Absents excusés : MR R.VILCOQ (pouvoir à MME B.PHILIPPE-GARCIA)
MME P.FERUS (pouvoir à MME C.DECROZAND)

En préambule, monsieur le maire, propose d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

- création de poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable

APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 JANVIER 2018

Le compte rendu est approuvé (14 pour – 1 abstention)

PREPARATION DU BP 2018

Au cours de cette séance, le conseil municipal a préparé le BP 2018 qui sera soumis au vote en présence de madame la trésorière le lundi 9 avril à 20 h 30.

CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ER} CLASSE

Messieurs QUENET Francis et BONDU Jean-Louis bénéficient d'un avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2018 (adjoint technique principal de 2^{ème} classe)

Madame TIXIER Christine bénéficie d'un avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2018 (adjoint administratif principal de 1^{ère} classe)

QUESTIONS DIVERSES

Taxes directes locales

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes directes locales pour l'année 2018. Cette décision sera soumise au vote lors de la prochaine réunion le lundi 9 avril à 20 h 30.

Route de la Troplais

Monsieur DUGUE fait part au conseil municipal de la détérioration de la route de la Troplais

Monsieur le maire va prendre contact avec le syndicat de voirie.

Internet (S.DUGUE)

Le début des travaux concernant la fibre est prévu 2^{ème} semestre 2019.

Actuellement des relevés de boîtes aux lettres sont réalisés.

Mise à disposition terrain à la déchetterie (C.DECROZAND)

La commune a signé une convention de mise à disposition avec Monsieur LECOQ Manuel pour la location du terrain à la déchetterie (50 €/mois) à compter du 1^{er} janvier 2018

Eclairage public rue de l'Abreuvoir

Monsieur le maire présente au conseil municipal les estimations du SIEGE concernant les travaux rue de l'Abreuvoir

1^{ère} proposition

Montant total TTC 50 000.00 €

Part communale à 60 % HT 25 000.00 € (TVA prise en charge par le SIEGE)

Extension et enfouissement de l'éclairage public avec la pose de 5 candélabres en SHP sur 430 m

2^{ème} proposition

Montant total TTC 55 000.00 €

Part communale à 60 % HT 27 500.00 € (TVA prise en charge par le SIEGE)

Extension et enfouissement de l'éclairage public avec la pose de 5

candélabres en LED sur 430 m
Régis HEROUX propose de voir pour un système solaire. Des devis seront demandés.

Location salle des fêtes la MUIDSIENNE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier de l'association la MUIDSIENNE qui demande en dédommagement une augmentation de sa subvention pour l'année 2018.

Monsieur le maire rappelle les faits. Cette association avait loué la salle des fêtes le samedi 3 mars pour un repas ; Malheureusement, la personne chargée du ménage s'est blessée la veille, elle n'a donc pas pu faire l'entretien du local.

Au vue de cette explication, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire bénéficier d'une gratuité de la salle des fêtes en dédommagement.



COMPTE RENDU SEANCE DU 9 AVRIL 2018

Le 9 avril 2018, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Vote du compte de gestion
- Vote du CA et affectation des résultats
- Compensation taxe professionnelle
- Augmentation des taxes directes locales
- Subventions communales
- Vote du BP 2018

Etaient présents : MRS L.HENOCH-S.DUGUE-
MME T.STAGE (adjoints)
MMES M.BARBET, P.FERUS, A.LETELLIER
C.DECROZAND, B.PHILIPPE-GARCIA, E.DELAUNAY
MRS R.VILCOQ-M.MARGOTTE

Absents excusés: MME M.BOUCHER (pouvoir à MR B.LEBOUCQ)
MRS L.MARIE, R.HEROUX

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal approuve (12 pour -1 contre) le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU CA 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Catherine TARPENT trésorière des Andelys commente le CA 2017.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

683 170.33 €

Résultat de fonctionnement : 127 141.71 €

RECETTES

810 312.04 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

370 740.04 €

421 629.31 €

Résultat d'investissement : 50 889.27€

Le Conseil Municipal vote (12 pour – 1 contre) l'affectation des résultats dont le montant s'élève à la somme de 127 141.71 €. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic HENOCH et se retire pour le vote du CA 2017. Monsieur Ludovic HENOCH demande au Conseil Municipal de voter le CA 2017. Celui-ci est voté (12 pour – 1 contre)

COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission de compensation de la taxe professionnelle de Seine Normandie Agglomération. Le montant du transfert pour la commune de Muids s'élève à la somme de 78 565 €.

AUGMENTATION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes directes locales pour l'année 2018.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le montant des subventions pour l'année 2018 s'élève à la somme de 12 860.00 €

VOTE DU BP 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote (12 pour – 1 contre) le BP 2018 de la commune en arrêtant :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

784 227.71€

RECETTES

784 227.71 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

464 103.79 €

RECETTES

464 103.79 €



COMPTE RENDU SEANCE DU 24 MAI 2018

Le 24 mai 2018, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LEBOUCCQ, maire de MUÏDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation comptes rendus des 29 mars et 9 avril 2018
- choix de l'architecte pour permis de construire du local technique
- choix du constructeur pour le local technique
- ERP (établissement recevant du public) remplacement des portes d'entrée de la mairie et création d'une place de parking pour personnes à mobilité réduite
- point sur le projet de boulangerie
- Cité de la Troplais
- travaux isolation de la cantine
- augmentation des loyers communaux
- adhésion à SNA de la commune de Saint-Aubin-Sur-Gaillon
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection du clocher (AMO)

Etaient présents : MRS L.HENOCH-S.DUGUE-R.HEROUX
MME T.STAGE (adjoints)
MMES M.BARBET, P.FERUS, E.DELAUNAY
C.DECROZAND, B.PHILIPPE-GARCIA,
MRS R.VILCOQ, M.MARGOTTE, L.MARIE-

Absentes excusées: MMES M.BOUCHER, A.LETELLIER

QUESTIONS DIVERSES

- utilisation du désherbant (R.VILCOQ)
- fauchage des routes (L.HENOCH)
- travaux enfouissement des réseaux rue de Voie (L.MARIE)
- signalisation routière (L.MARIE)
- entretien chemin de halage
- odeur nauséabonde dans la petite classe
- fête foraine (manèges) (L.HENOCH)
- demande de devis à HEBERT DEBAY pour éclairage le long de la RD pour aller au stade
- route du mesnil d'Andé
- place de la mairie (sable de livine)

APPROBATION COMPTES RENDUS DES 29 MARS ET 9 AVRIL 2018

Les comptes rendus des 29 mars et 9 avril 2018 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE DU LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les 3 devis concernant la réalisation du permis de construire pour le local technique :

- cabinet Christian MANIERE
- LEROUX Séverine
- BERNARD Paul

Au vue de cette présentation, le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition d'honoraires de madame LEROUX Séverine qui s'élève à la somme de 2500.00 €

CHOIX DU CONSTRUCTEUR POUR LE LOCAL TECHNIQUE

Les devis reçus seront examinés par la commission d'appels d'offres puis validés par le conseil municipal.

ERP (établissement recevant du public) REMPLACEMENT DES PORTES D'ENTREE DE LA MAIRIE ET CREATION D'UNE PLACE DE PARKING POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Les devis reçus seront examinés par la commission d'appels d'offres puis validés par le conseil municipal.

Une place de parking pour personnes à mobilité réduite va être créée

POINT SUR LE PROJET DE BOULANGERIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le 14 mai dernier suite à la demande de SNA il s'est rendu avec monsieur Sylvain DUGUE au siège de la SNA à Douains pour faire un point sur la boulangerie en présence de Monsieur CRENN (vice président au développement économique, de monsieur AUVRAY (vice président à la dynamisation commerciale et de madame GINER (chef du service développement économique à SNA) L'entretien a démarré par l'historique de la fermeture de la boulangerie de Muids qui en dernier temps était devenue un dépôt de pain.

Ensuite c'est la remise en cause complète des dossiers des études faites par le fisac et la chambre des métiers.

Puis la remise en cause du comptage des voitures sur la RD313 qui est déclarée peu fréquentée. Un expert minotier local sans le nommer, y porterait une appréciation négative alors, que le minotier local rencontré par le Maire, pouvait intervenir dans cette installation et que celle-ci pouvait bénéficier d'un prêt d'honneur de la part d'un organisme départemental.

Mise en cause de la concurrence de la grande distribution alors qu'un artisan boulanger pâtissier ne fabrique pas les mêmes produits.

Les limites de l'aide publique à l'entreprise privée, alors que nous ne sommes pas dans une concurrence, MAIS NOUS SOMMES DANS UN SERVICE A LA POPULATION

C'est la remise en cause complète du projet.

La seule ouverture qui pourrait être proposée par SNA serait la création d'un pole multiservices mais avec un rayon boulangerie offrant des produits de qualité et reposant sur le choix d'un BOULANGER et capable de répondre aux nouvelles demandes ; la cerise sur le gâteau SNA propose l'installation d'un terminal de cuisson alors que dans son étude un

professionnel déclare que ce procédé ne fonctionne que dans les villes de plus de 15 000 habitants. Quel paradoxe !

Monsieur le maire termine en disant que l'idée première du vice président était contre ce projet et qu'il ne changera pas (le rapport de SNA sera distribué aux membres du Conseil Municipal)

CITE DE LA TROPLAIS

Monsieur le maire présente le devis de la société VIAFRANCE concernant la remise en état de la rue de la Cité de la Troplais (3066.00 €). Il rappelle qu'une fois la réfection réalisée celle-ci sera reprise par le syndicat de voirie.

TRAVAUX ISOLATION DE LA CANTINE

La porte d'entrée de la cantine côté cour va être changée par la société SPF (2300.00 € HT)

Un autre devis que celui de la société SPF sera demandé concernant le remplacement des fenêtres

Un devis a été demandé à la société DERLY pour le raccordement de la chaudière de l'école sur la cantine.

Des travaux d'isolation des murs et des plafonds sont prévus et doivent être réalisés par l'entreprise CRB (9412.20 € TTC)

AUGMENTATION LOYERS COMMUNAUX

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter l'augmentation légale des loyers de 1.05 % à compter du 1^{er} juillet 2018 (locataires sans baux) du 1^{er} juin 2018 (locataires avec baux)

ADHESION A SNA DE LA COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR GAILLON

Le conseil municipal décide (5 pour – 7 abstentions – 1 contre) l'adhésion à Seine Normandie Agglomération de la commune de Saint Aubin Sur Gaillon

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU CLOCHER

Le conseil municipal décide de confier à madame Charlotte BISOGNANI du cabinet urbiconseil la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection du clocher de l'église. Le montant du devis s'élève à la somme de 3000 €

QUESTIONS DIVERSES

Utilisation du désherbant

Monsieur Robert VILCOQ demande si la commune utilise du désherbant. Monsieur le Maire répond que la commune n'utilise plus de désherbant et ce

depuis début 2017.

Une formation a été suivie par le personnel communal pour l'utilisation des produits de remplacement mais vu le prix et l'efficacité l'objectif a été de revenir au binage.

Monsieur Robert VILCOQ demande d'éliminer les fonds de bidons restants.
Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait.

Fauchage des routes

Monsieur Ludovic HENOCH demande quand le fauchage des bordures des chemins sera effectué.

Monsieur le Maire répond : il est vrai que nous avons connu un printemps humide et qu'il est urgent d'intervenir. La question sera posée au syndicat de voirie avec si possible un calendrier d'intervention.

Travaux enfouissement des réseaux rue de Voie

Monsieur Laurent MARIE demande quand seront terminés les travaux rue de voie, principalement la remise en état des traversées de route dont certaines sont dangereuses ainsi que la remise en état des terrains qui ont servi de stockage pour les matériaux.

Monsieur le Maire répond qu'il était prévu d'effectuer les travaux routiers pendant la période des vacances scolaires, mais l'entreprise qui devait réaliser les travaux en sous-traitance n'était pas disponible.

Signalisation routière

Monsieur Laurent MARIE fait remarquer le manque de signalisation durant les travaux d'enfouissement des réseaux.

Monsieur le Maire lui répond que cette remarque a été faite à la responsable des travaux qui a indiqué que la signalisation mise en place était réglementaire et que la pose de panneaux travaux aux deux extrémités de la zone de travaux était conforme..

Entretien chemin de halage

L'entretien sera effectué mais avec les crues de la Seine il va falloir faire du nettoyage avant de passer le tracteur tondeuse.

Odeur nauséabonde dans la petite classe

Le problème a été résolu

Fête foraine (manèges)

Monsieur Ludovic HENOCH demande si le nécessaire pour l'alimentation électrique des manèges pour la fête saint-hilaire a été vu.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est urgent de nous donner la puissance indispensable pour les manèges.

Une demande de devis pour la location d'un groupe électrogène sera faite auprès de 2 sociétés mais pour effectuer cette demande, il est impératif de connaître la puissance souhaitée.

Demande de devis à l'entreprise HEBERT DEBAY pour éclairage le long de la RD pour aller au stade

Monsieur Ludovic HENOCH demande si l'éclairage de la RD313 sera en fonctionnement.

Monsieur le maire lui répond qu'une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise HEBERT DEBAY.

Des lanternes récupérées lors des travaux d'enfouissement seront fixées sur les poteaux ciment existants. Nous profiterons de la nacelle pour faire le dépannage des éclairages du stade ainsi que du projecteur de l'église.

Route du Mesnil d'Andé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un constat d'huissier a été dressé concernant la détérioration de la chaussée par les racines des peupliers appartenant à la société STREF.

La commune était déjà intervenue auprès de la société STREF pour des dégâts occasionnés par les racines des arbres.

Suite à l'intervention de monsieur le maire, la société STREF a fait abattre la rangée d'arbres qui bordait la route. Une opération de dessouchage sera effectuée afin d'éviter toutes reprises.

Lors d'une réunion en présence du syndicat de voirie de monsieur le maire de Muids et de la société STREF, il a été décidé de faire une demande de devis pour la remise en état de la route avec une purge des racines qui ont soulevées le macadam.

Dans l'attente de ces travaux, une demande de mise en place de panneaux pour limiter la vitesse à 50 km/h a été faite au syndicat de voirie et un arrêté de circulation déposé à la gendarmerie des Andelys.

Place de la mairie

Le rebouchage des trous sur la place de la mairie sera fait par les agents communaux avec du sable de livine.



COMPTE RENDU SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2018

Le 6 septembre 2018, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 août 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation comptes rendus des 24 mai et 14 juin 2018
- augmentation loyer de monsieur LEGOUPIL Pascal
- annulation délibération non conforme concernant le choix du constructeur pour le local technique
- choix du constructeur local technique suivant la procédure MAPA (marché à procédure adaptée)
- modification des statuts de SNA
- remplacement fenêtres cantine
- remplacement du sol dans la maison « Jean CONTANT »
- questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

- salle des fêtes
- skate park
- plage
- cour école
- ruelle de la Forge
- tentative d'agression près de la déchetterie
- logement 94 rue de la Messe
- circulation route de Daubeuf
- route du Mesnil d'Andé
- rue de l'Abreuvoir
- boulangerie
- remise des prix maisons fleuries
- calendrier des fêtes année 2019
- auxiliaire de vie

Étaient présents : MRS.L.HENOCH-S.DUGUE-R.HEROUX
MMES M.BARBET, A.LETELLIER, C.DECROZAND, B.PHILIPPE-
GARCIA, M.BOUCHER, E.DELAUNAY,P.FERUS
MRS R.VILCOQ, M.MARGOTTE, L.MARIE-

Absente excusée: MME T.STAGE (pouvoir à MR B.LEBOUCQ)

APPROBATION COMPTES RENDUS DES 24 MAI ET 14 JUIN 2018

Le compte rendu du 24 est adopté (14 pour – 1 abstention)

Le compte rendu 14 juin est adopté à l'unanimité des membres présents

AUGMENTATION LOYER COMMUNAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter l'augmentation légale de 1.25 % du loyer de monsieur LEGOUPIL Pascal à compter du 2 septembre 2018.

ANNULATION DELIBERATION NON CONFORME CONCERNANT LE CHOIX DU CONSTRUCTEUR POUR LE LOCAL TECHNIQUE

Suite à la demande de la Préfecture la délibération du 14 juin 2018 concernant le choix du constructeur pour le local technique est annulée car la procédure MAPA (marché à procédure adaptée) n'a pas été faite.

CHOIX DU CONSTRUCTEUR LOCAL TECHNIQUE SUIVANT LA PROCEDURE MAPA (marché à procédure adaptée)

Cette procédure est ouverte ce qui permet à toutes les entreprises de remettre une offre.

Celle-ci doit comporter les éléments suivants :

- l'objet du marché (concerne la fourniture et la construction d'un local à usage technique pour le stockage du matériel communal et des associations avec aménagement d'un local pour le personnel).
- La date d'affichage de la publication (faite le 9 juillet 2018)
- consultation du dossier (en mairie ou par mail)
- date de remise des offres (fixée au 15 août 2018)
- analyse des offres (choix retenu 60 % au regard des prix, 40 % suivant la valeur technique)

Au vue de cette présentation, le conseil municipal à l'unanimité retient l'entreprise LETELLIER dont le montant des travaux est de 61 743 00 €

MODIFICATION DES STATUTS DE SNA (seine normandie agglomération)

Suite à la présentation par monsieur le maire de la modification des statuts de SNA, le conseil municipal décide de ne pas approuver (10 pour – 1 abstention – 4 contre).

Monsieur VILCOQ demande quel est l'impact si une commune est contre, monsieur le maire lui répond que cette modification statutaire ne pourra être effectuée que si la majorité des conseils des communes de SNA s'est prononcée favorablement à son égard (1/2 des communes représentant 2/3 de la population, ou 2/3 des communes représentant 1/2 de la population, dont la commune de VERNON)

Monsieur VILCOQ fait remarquer que les compétences optionnelles ne sont pas claires.

Monsieur le maire fait remarquer que la SNA à abandonner la compétence garderie et voirie

Madame LETELLIER rappelle que lors de l'adhésion de la commune de MUIDS à SNA deux conseillères municipales ont votées contre et étaient favorable pour rejoindre la CASE.

Madame PHILIPPE-GARCIA fait remarquer que la population des communes de la CASE bénéficient d'avantages (réductions sur diverses activités).

Une partie du conseil municipal serait favorable pour adhérer à la CASE. Monsieur le maire leur répond qu'il sera toujours possible d'en faire la

demande mais pas avant 2020.

REMPLACEMENT DES FENETRES DE LA CANTINE

Monsieur le maire rappelle que les travaux d'isolation de la cantine sont terminés (réalisation entreprise CRB).

La société DERLY réalise actuellement le branchement de la pompe à chaleur de l'école sur la cantine afin de supprimer les convecteurs qui consomment trop d'électricité.

Le remplacement des fenêtres est prévu pendant les vacances de Noël. Les travaux seront réalisés par l'entreprise GUILLOPE, choix du conseil municipal. Le montant du devis s'élève à la somme de 4878.00 € (HT), Elles seront en ALU (blanc à l'intérieur et marron à l'extérieur).

Pour information la société SPF va devoir remplacer la porte récemment installée par elle-même car elle ne respecte pas les normes PMR (personnes à mobilité réduite).

Monsieur le maire va prendre contact avec le maçon afin qu'une intervention puisse avoir lieu entre l'entreprise SPF qui va changer la porte et le maçon qui va élargir l'ouverture.

Monsieur HEROUX fait remarquer que l'entreprise SPF n'a pas respecté les délais de plus il y a une mauvaise odeur dans la cantine. Monsieur le maire va faire nettoyer la VMC.

REMPLACEMENT DU SOL DANS LA MAISON « JEAN CONTANT »

Monsieur le maire a pris contact avec l'entreprise DELALANDE pour le remplacement dans un premier temps du sol vieillissant de l'ancienne salle informatique (38 m²). Le montant des travaux s'élève à la somme de 4476.49 € (HT). Le conseil municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Salle des fêtes

Monsieur le maire fait remarquer que les portes de la salle des fêtes qui donnent rue Nationale sont prêtes à tomber. Ils proposent soient de les remplacer ou bien de les condamner. Monsieur DUGUE prend la parole et dit qu'avant de les condamner il faut prendre contact avec la commission de sécurité pour savoir s'il est envisageable de le faire.

Madame Annick LETELLIER fait remarquer que le ménage de la salle des fêtes n'est pas bien fait.

Skate park

Un adolescent durant les vacances scolaires qui faisait du vélo sur le skate park (normalement interdit) s'est blessé et a été conduit à l'hôpital. Celui-ci ne portait aucune protection qui sont obligatoires. Il y a eu plus de peur que de mal.

La plage

Un accident s'est produit sur la plage, un jeune garçon s'est gravement blessé

en tombant de son vélo, il est tombé sur la tête sur un caillou (1^{ère} version). Une personne aurait elle donnée une 2^{ème} version, le jeune aurait reçu un caillou lancé par un de ses camarades. Monsieur DUGUE aurait entendu une 3^{ème} version, le jeune se serait blessé lui-même.

Une opération étalage du sable sur la plage est prévu vendredi 7 septembre à 9 h 30 avec quelques conseillers municipaux et les agents communaux.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé pour le changement des dalles brûlées sur le ponton.

Il est suggéré de mettre un panneau retirant toute responsabilité à la commune en cas d'accident.

Une barrière au niveau des jeux des enfants va être installée afin d'empêcher l'accès à tous véhicules.

Cour école

L'entourage en bois autour du bac à sable dans la cour de l'école va être remplacé car des échardes risquent de blesser des enfants.

Ruelle de la Forge

Madame DECROZAND suggère de fermer la ruelle de la forge. En effet la grange de monsieur LAMBERT qui a brûlé menace de s'effondrer et pourrait provoquer un accident aux usagers de la ruelle.

Monsieur le maire décide donc de faire un arrêté interdisant la circulation ruelle de la Forge. Un passage balisé permettra aux piétons d'emprunter la ruelle sans risque.

Tentative d'agression près de la déchetterie

Mathilde BOUCHER fait part des dires d'une personne du sexe féminin qui aurait été victime d'une tentative d'agression près de la déchetterie en ramassant des mûres.

Monsieur le maire dit qu'une autre personne aurait été victime également quelques semaines avant durant les heures d'ouverture de la déchetterie.

Logement 94 rue de la Messe

Les trois demandes concernant le logement 94 rue de la Messe vont être transmises à l'agence immobilière qui aura la charge de retenir la demande la plus fiable.

Circulation route de Daubeuf

Monsieur MARGOTTE Michel fait remarquer que depuis que la route de Daubeuf a été refaite les véhicules roulent vite y compris le bus scolaire

Route du Mesnil d'Andé

Les peupliers ont été coupés cependant Régis HEROUX fait remarquer qu'il faut maintenant que les racines soient arrachées.

Monsieur le maire a été informé par la société STREF du montant des travaux pour refaire la route du Mesnil qui s'élève à 50.000 €

Rue de l'Abreuvoir

Il y a quelques mois de cela des habitants du gros buisson ont demandé si la commune envisageait d'installer un éclairage public rue de la l'Abreuvoir car leur fille rentre au collège cette année.

Des devis ont été demandés (électricité et solaire).

Vu le coût élevé des travaux monsieur le maire a proposé de mettre à disposition gracieusement la garderie le matin pour leur fille jusqu'à l'heure du ramassage scolaire. Finalement, ils ont trouvé une autre solution.

Boulangerie

Monsieur Laurent MARIE demande qui a remis en cause le projet de la boulangerie chez SNA (seine normandie agglomération)

Monsieur le maire lui répond que c'est le président.

Madame Annick LETELLIER demande à monsieur le maire qu'est ce qui a été décidé lors du dernier conseil municipal car absente ce jour.

Rien ne figure dans le compte rendu en matière de décision.

Elle rappelle que la CCAE était partante pour ce projet. Elle a entendu de plusieurs maires que le projet ne se ferait pas car beaucoup trop ambitieux.

L'aspect extérieur du local ne correspond pas à une boulangerie. De plus le nombre de passage de véhicules relevé est faux.

Du fait du refus par SNA de créer une boulangerie monsieur le maire a décidé d'adresser aux instances intéressées (conseil régional, conseil départemental) un courrier.

Madame Annick LETELLIER demande si le projet ne se réalise pas que va-t-on faire de ses deux logements.

Monsieur le maire lui répond que SNA est favorable à la création d'un commerce multi-service.

Monsieur le maire rappelle que la boulangerie d'Hennezis tourne convenablement.

Remise des prix maisons fleuries

La remise des prix pour le concours des maisons fleuries est prévue le samedi 15 septembre à 11 h 00 à la salle des fêtes.

La préparation de la salle se fera le vendredi 14 septembre.

Calendrier des fêtes année 2019

Le calendrier des fêtes est prévu fin septembre

Auxiliaire de vie

Madame LETELLIER informe le conseil municipal qu'elle a été contactée par plusieurs auxiliaires de vie de la commune. Celles-ci ne comprennent pas pourquoi leur salaire a considérablement baissé depuis le début de l'année sans aucune explication et sans avoir signé aucun document. Madame LETELLIER a constitué un dossier les concernant. Celui-ci sera remis à monsieur le maire pour qu'une suite soit donnée.